ANNEXE II-DEFINITIONS

Chaque division représente un espace et les prestations de nettoyage attendues sont similaires quel que soit les lots pour chacune de celles-ci. Seules les fréquences de ces prestations peuvent varier d’un site à l’autre et ce détail est indiqué ci-après.

## Définition des prestations générales attendues

Les prestations d’aspiration et/ou balayage impliquent la collecte de la poussière et des particules déposées sur le sol au moyen d’un aspirateur avec embout adapté au revêtement à nettoyer / l’enlèvement régulier des toiles d’araignée en tous endroits des locaux (sols, recoins, plafonds, …).

### Les prestations de lavage impliquent l’élimination des souillures visibles (taches et traces) et d’abaisser le taux de contamination du sol.

Pour les divisions concernées majoritairement par un lavage des sols, le titulaire veille à ne pas endommager par son passage, tout objet entreposé.

Les prestations **d’essuyage humide** impliquent l’enlèvement des salissures et souillures des surfaces horizontales et verticales, stratifiée ou en PVC.

Les prestations de **désinfection** impliquent l’élimination des bactéries et microbes à l’aide de produits de nettoyage adaptés.

Pour le nettoyage des sols, le prestataire veillera à adapter les techniques de lavage au revêtement de sol existant, et notamment pour les revêtements anti-dérapants. Il proposera la mise en place permanente sur site d’une machine type autolaveuse/monobrosse pour les locaux aux surfaces les plus importantes ou en fonction du revêtement.

Pour l’ensemble des sites, a minima, le nettoyage des sols du dépôt sera l’occasion d’effectuer un lavage machine des sols antidérapants se trouvant dans les salles de lavage, études, et autant que de besoin, des couloirs et circulations diverses.

L’essuyage humide des meublants doivent se faire sans déplacements ni intervention sur les documents, matériels professionnels, mobiliers archéologiques restés sur place au moment de l’intervention du titulaire.

## Vidage des poubelles.

Le titulaire procédera suivant les fréquences définies le tableau **de « l’annexe II-Fréquences »** du CCTP.

Le titulaire veillera à respecter les consignes de tri mises en place sur le site, notamment en jetant les déchets récoltés dans les containers adéquats en accord avec la réglementation, et comme précisé dans l’article **Tri 5 flux du CCTP (3.2.2.4.1 Volet environnemental).**

## Ensemble fonctionnel des consommables de sanitaires

Le titulaire assure la mise en place des produits sanitaires tels que :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Produits** | **Caractéristiques particulières** | **Emplacement** |
| **Le savon** | - Appareil acceptant les produits en diffusion crème, diffusion mousse ou gel cosmétique.  - Fonctionnement en poussée pour délivrer le savon.  - Les savons proposés devront être conformes à la Norme NF T 73-101. | Un distributeur de savon pour chaque lavabo présent dans les sanitaires et uniquement à la demande un pour l’évier de la salle réfectoire. |
| **Le papier hygiénique** | - Utilise des rouleaux de 400 ml  - Confort de papier double ouaté, blanc, de grammage égal ou supérieur à 2 x 17g/m2 | Il est demandé un distributeur de papier hygiénique pour chaque wc ainsi qu’une brosse à cuvette pour chaque WC. |
| **Spray neutralisateur d’odeur** | - Neutralisateur (parfum neutre)  - Sans retombées humide  - Taille standard proposée par le titulaire (pas de contenance particulière). | Il est demandé un spray dans chaque WC. |
| **Les containers d’hygiène féminine** | Le titulaire assure le remplacement et le nettoyage de ces containers | Mise à disposition d’une poubelle hygiénique pour chaque WC femmes ou mixte. |
| **Distributeur de savon** | - Appareil acceptant les produits en diffusion crème, diffusion mousse ou gel cosmétique ;  - Fonctionnement en poussée pour délivrer le savon ;  - Les savons proposés devront être conformes à la Norme NF T 73-101. | Pour chaque lavabo présent dans les sanitaires et un pour l’évier de la salle réfectoire. |
| **Distributeur d’essuie-mains** | Pour l’ensemble des lots, des distributeurs d’essuie-mains tissus sont demandés sauf contrainte technique (pour les espaces trop petits, distributeurs papier). Le titulaire précisera dans l’**Annexe V** **« CRT** » les caractéristiques des distributeurs d’essuie-mains proposés.  Pour le réfectoire et le local médical, des distributeurs d’essuie-mains papier sont demandés. | Pour chaque lavabo présent dans les sanitaires et un pour l’évier de la salle réfectoire. |

Le titulaire vérifie et assure la mise en place nécessaire lors de ses visites, contrôles et réapprovisionnements.

Une clé sera fournie par le titulaire pour chacun des appareils qu’il aura mis à disposition.

Ces prestations doivent être assurées de manière à ce qu’il n’y ait aucune rupture de stock et de service rendu.

Ces équipements devront posséder des caractéristiques générales et particulières similaires aux conditions suivantes :

- Gamme homogène ;

- Capot en métal ou plastique ;

- Matériel à clé unique (fournir un double de la clé au GMC) ;

- Autonomes en énergie ;

Le titulaire doit être équipé de matériels, outillages et moyens de fixation permettant cette installation sans détérioration des supports (murs, cloisons, portes etc.) réalisé par du personnel compétent.

La prestation, et notamment la livraison et la mise en place des consommables, devra être remplie de façon à ce qu’il n’y ait aucune rupture de stock et de service rendu.

## Espaces de circulation (zones de circulation, ascenseur)

L’ensemble des sites a des escaliers (2 à 3 selon les centres).

Doivent être considéré ainsi les zones de circulation les espaces qui relient une entrée de bâtiment ou une zone de chargement / déchargement avec un espace de travail ou deux espaces de travail entre eux.

## Salles de lavage/études/stockage/magasin/salle archives

Il conviendra d’adapter les techniques de lavage au revêtement de sol antidérapant présent dans ces salles (utilisation de machines type monobrosse ou autolaveuse selon besoins).

Le titulaire prend en compte la spécificité de l’activité de l’INRAP ; les bacs de lavage servent au lavage des vestiges archéologiques qui arrivent du chantier couvert de terre.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

ANNEXE III-CONTROLE DES PRESTATIONS

**CONTROLE DES PRESTATIONS**

Le contrôle des prestations s’effectue selon les modalités indiquées à l’article 4.2 du CCTP.

Pour réaliser ce contrôle, une fiche de qualité est remplie par l’agent Inrap en charge de l’effectuer, sans contrôle contradictoire.

En fonction des notes obtenues pour chaque prestation, il en résulte un taux de satisfaction.

Si la qualité des prestations se retrouve en deçà du seuil d’acceptabilité, le titulaire est alors convoqué pour une constatation et la réalisation d’un contrôle contradictoire. Dans cette hypothèse, le titulaire se verra dans l’obligation de mettre en place un plan d’action qualité.

Le contrôle suivant la mise en place du plan d’action se fera contradictoirement avec le titulaire afin de constater les améliorations.

Le cas échéant, si la qualité des prestations demeure inférieure, à l’issu de ce second contrôle, au seuil d’acceptabilité, le titulaire se verra appliquer les pénalités afférentes au manquement.

**La méthode de notation est la suivante :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Méthode de notation** |  |  |
| Très bien fait | 3 |  |
| Bien fait | 2 |  |
| Mal fait | 1 |  |
| Non fait | 0 |  |

Si l'évaluation donne lieu à un résultat inférieur à 75% de satisfaction, un contrôle contradictoire a lieu entre le titulaire du marché et le centre concerné.

Les notes attribuées doivent être validées par les deux parties.

A l'issue de ce contrôle, le titulaire met en place un plan d'action qualité.

1 mois après la date de mise en place de ce plan d'action, un nouveau contrôle contradictoire est effectué par les deux parties.

Dans le cas où le seuil minimum de satisfaction n'est pas atteint (75%), les pénalités afférentes aux manquements constatés sont appliquées

La fiche de contrôle se trouve dans **l’annexe III- « fiche de contrôle nettoyage CRA CORSE**».